



COMMUNIQUE DU 10 FEVRIER 2017

SITUATION DU CTM

Suite aux événements survenus au Centre technique Municipal de St Denis sur l'interpellation d'agents en possession d'une quantité importante de drogue par les services de police et suite à un certain nombre de dysfonctionnements identifiés, en particulier au service des fêtes, la CGT des territoriaux de Saint-Denis condamne fermement ces faits.

En effet, ils nuisent à l'image des agents du CTM intègres et exempts de suspicions, et au service rendu à la population, à l'image de l'ensemble des agents communaux et plus généralement à la ville de Saint-Denis.

Il apparaît donc nécessaire de comprendre les faits et d'analyser l'ensemble de la chaîne des responsabilités qui a conduit à la volonté de supprimer un service entier, sans que personne n'ait vraisemblablement rien vu venir ce qui pose alors beaucoup d'interrogations sur les parts de responsabilités à tous les niveaux sans que les agents non concernés n'aient à en payer le prix.

La CGT des territoriaux de Saint-Denis prend acte de la décision de la municipalité de la refonte nécessaire du fonctionnement du CTM, et ce afin de rétablir un SERVICE PUBLIC de qualité à la population de la ville, qui en a le droit et qui le mérite. Nous approuvons de fait toutes les mesures visant à l'amélioration du SERVICE PUBLIC. Nous souhaitons qu'elles soient prises avec les agents du CTM, qui dans leur grande majorité ont travaillé, jusqu'à présent de façon honnête et la plus professionnelle possible, dans un environnement et un cadre de travail compliqué.

La CGT des territoriaux de Saint-Denis reste néanmoins vigilante concernant toutes les mesures visant comme uniques réponses la délégation du SERVICE PUBLIC vers le privé. C'est pourquoi, nous interpellons la municipalité concernant notamment la réorganisation et l'externalisation du gardiennage ainsi que la tentation après dissolution du service des fêtes de voir ses missions confiées au privé. Nous réaffirmons donc notre attachement au SERVICE PUBLIC et exigeons que la municipalité revienne sur l'ensemble des décisions visant à le privatiser. Aussi, nous demandons de façon urgente à la municipalité que dans le cadre des travaux concernant la réorganisation du CTM, elle associe les organisations syndicales dont la CGT afin de garantir l'avenir de toutes les activités du centre technique municipal au sein de la fonction publique territoriale ; seule garante d'un SERVICE PUBLIC de qualité, équitable et accessible à tous.

La CGT des territoriaux de la ville de Saint-Denis se tient à disposition et au côté des salariés du CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL soucieux de défendre leurs droits en tant que salariés de la fonction publique territoriale.